

L A B E L L I S A T I O N

MODE D'EMPLOI CLUBS

Vous avez mis en place une véritable politique de qualité au sein de votre association et vous souhaitez communiquer sur les points forts de votre club. La labellisation peut vous aider à transmettre l'image que vous souhaitez auprès de vos adhérents, du

public potentiel et de vos partenaires privés ou institutionnels.

Pour cela, vous disposez d'un label de base (École Française d'Escrime) et de cinq labels complémentaires selon le schéma suivant :

LABEL EFE

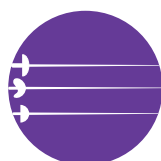
Critères de base nécessaires pour la pratique et l'enseignement de l'escrime dans le respect des statuts fédéraux et des règles de sécurité Label obligatoire pour obtenir les labels suivants :



PERFORMANCE



FORMATEUR



ÉGALITÉ DES CHANCES



NOUVELLES PRATIQUES/
INNOVATION-DÉVELOPPEMENT

PRESTIGE

Label EFE :

Diagnostic de la gestion fonctionnelle du club suivant des critères :

- Infrastructures
- Encadrement
- Gestion
- Communication
- Implication Vie Fédérale et Mouvement Sportif
- Services associés

Label Prestige :

Valorisation de l'infrastructure et de la professionnalisation de la gestion administrative et sportive selon les mêmes critères que le label E.F.E.

Label Formateur :

Valorisation des projets de formation soutenus par les clubs vis-à-vis :

- De l'encadrement
- De l'arbitrage
- Du haut niveau
- Du personnel administratif
- Des bénévoles

Label Innovation et Développement :

Valorisation des projets mettant en place de nouvelles pratiques et/ou développant des situations existantes.

Label Egalité des Chances :

Valorisation des projets destinés à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'accueil de publics demandant une attention particulière.

Label Performances :

Valorisation de la performance sportive du club au travers :

- Des résultats individuels
- Des résultats par équipe
- Du niveau de pratique des arbitres
- Du niveau d'organisation

Marche à suivre

Vous pouvez au choix remplir manuellement les documents joints, ou les remplir informatiquement en téléchargeant les dossiers sur le site de la F.F.E.

Vous devez obligatoirement obtenir le label « Ecole Française d'Escrime » avant de pouvoir obtenir les labels complémentaires, mais les dossiers peuvent être complétés en même temps.

Si vous rencontrez un problème ou si vous avez des questions, vous pouvez vous rapprocher de votre Comité Départemental qui est là pour vous informer et vous aider.

Vous devez envoyer vos dossiers complétés à votre Comité Départemental.

Votre Comité Départemental transmettra votre dossier à votre Ligue après avoir ajouté des observations s'il le souhaite.

C'est votre Ligue qui traitera les dossiers informatiquement afin de définir si ceux-ci permettent d'obtenir la labellisation demandée. Dans le cas d'une réponse négative, votre Ligue vous contactera afin de vous informer sur les éléments ayant conduit à cette réponse et pour vous aider à trouver des solutions.

Dans le cas d'une réponse favorable, la ligue transmettra à la F.F.E le document de validation.

Vous recevrez alors, de la Fédération, un certificat de labellisation accompagné d'un support mural qui vous permettra d'identifier clairement dans votre club le label obtenu.

Ceci pourrait être l'occasion de valoriser votre club auprès de vos adhérents et partenaires privés et/ou institutionnels en organisant une cérémonie officielle en présence d'un membre représentant la F.F.E. (Ligue ou CD).

Tous les labels sont obtenus pour 4 ans excepté le label « Performance » qui est attribué pour 1 an. La date de début peut être la date d'obtention ou, si vous le souhaitez, la date de début d'une nouvelle saison (en informer votre ligue).

Les labels « E.F.E. », « Prestige », « Formateur » et « Performance » sont obtenus dès lors que le dossier est validé.

Les labels « Nouvelles pratiques/Innovation-Développement » et « Egalité des Chances » sont obtenus lors de la réalisation du projet présenté